

FORMATIONS A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF



Titre Moniteur d'Atelier

Descriptif du métier

Le métier

La mission du moniteur d'atelier est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou à l'insertion dans le monde ordinaire.

La personne et le groupe accompagnés sont au cœur de l'activité du moniteur d'atelier.

Dans le cadre de la refonte de la formation de moniteur d'atelier il a été défini que les activités du moniteur d'atelier s'articulent autour de trois grands axes :

- L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- L'animation et l'organisation de la production de biens ou de services
- La gestion et le développement des compétences individuelles.

Le moniteur d'atelier doit en permanence assurer un équilibre entre ces trois composantes de son activité, tout en tenant compte des aléas du quotidien.

Secteurs d'emploi

Le métier visé est celui de moniteur d'atelier en **ESAT** ou en **entreprise adaptée**.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FORMATION :

<https://polaris-formation.fr/formation/moniteur-dateliers-2eme-classe/>



La formation

La formation en alternance est d'une durée de 441 heures en centre de formation sur une durée de 12 mois. 105 heures de stage sont organisées dans un ou plusieurs autres établissements.

Trois blocs de compétences constituent la certification :

- Bloc 1 (178 heures) : Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Bloc 2 (133 heures) : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs.
- Bloc 3 (133 heures) : Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.

Conditions d'accès

La formation s'adresse uniquement aux moniteurs d'atelier en ESAT ou en entreprise adaptée et/ou aux personnes qui dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle veulent se réorienter vers l'un de ces métiers.

L'entrée en formation est déterminée par des tests de positionnement, qui permettent notamment de vérifier le pré-requis suivant : expérience professionnelle d'un métier démontrant la maîtrise de compétences techniques.

Les personnes qui seront admises en formation auront préalablement passé 3 tests :

1. Réaliser un écrit à partir **d'une photo** illustrant une situation d'accompagnement et d'encadrement de travail avec une ou plusieurs personnes en situation de handicap d'une durée de 75 minutes. L'objectif de ce commentaire que le candidat devra argumenter et illustrer par des exemples, est de vérifier ses capacités rédactionnelles, de synthèse et d'argumentation
2. Se positionner sous la forme d'une **autoévaluation en informatique/bureautique** d'une durée de 30 minutes pour permettre au candidat d'auto-évaluer ses compétences en informatique.

Les personnes en situation d'emploi dans un ESAT ou une EA, devront également produire **un écrit décrivant une situation professionnelle où elles ont mis en œuvre de la communication professionnelle**.

L'objectif est de vérifier la capacité du candidat à transmettre une expérience qui mette en avant la qualité / pertinence de la situation choisie, mettant en évidence des éléments de communication professionnelle.

3. Participer à un entretien d'une durée de 30 minutes. Cet entretien permettra d'évaluer le projet de formation, les motivations du candidat et sa compréhension de l'environnement professionnel.

Les personnes demandeurs d'emploi devront lors de cet entretien

- Faire état de la réalisation en amont d'un stage de 15 jours minimum dans un établissement correspondant et/ou produire les éléments de preuve d'une expérience antérieure de 70 heures à minima
- Présenter un document sur lequel figurent appréciation et commentaires établis par la structure d'accueil
- Présenter un document relatant les expériences antérieures dans le champ d'activité et l'analyse qui en aura été faite
- Se soumettre à l'évaluation de la motivation (connaissance minimale du métier, qualité et cohérence du projet professionnel).

Certification/Validation

Chacun des blocs fait l'objet d'une certification indépendante.

La formation est sanctionnée par le Titre de Moniteur d'Atelier - Niveau 4

Coût de la formation

Pour l'année 2020-2021 : 6315.12 €

Lieux de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

AFPA
27 rue Léonard Samie
87000 Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
s.devaine@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
2 rue du Buisson
87170 ISLE
- **par téléphone :**
05 55 34 34 34
Responsable pôle Formations
à l'accompagnement socio-éducatif :
Ludovic GERMANEAU
Secrétaire pédagogique :
Sandra DEVAINE



Septembre 2020

N° Déclaration : 74870000187